L'ABEILLE DE LA N ORLEANS

BUREAU, No 73, RUE DE CHARTRES.

NOUVELLE-ORLEANS
MERCREDI, 24 OCTOBRE.

LOTERIE
DE L'ETAT DU KENTUCKY.

— NOMBRE SIMPLE. —

MURRAY, EDDY & CO., directeurs.

GROS LOT.....$30,000.

Devant être tiré à Covington, Ky.
comme *Classe M*, le 30 octobre 1866.

PLAN.

1 lot de	$ 30,000	est	$30,000
1 lot de	10,000	est	10,000
1 lot de	5,000	est	5,000
1 lot de	2,500	est	2,500
2 lots de	1,000	est	2,000
5 lots de	500	est	2,500
10 lots de	200	est	2,000
63 lots de	100	est	6,300
150 lots de	50	est	7,500
220 lots de	100	est	22,000

— Lots d'approximations : —

9 lots d'approximation, de $ 300 pour les neuf entiers restants de la même classe du numéro gagnant le lot de $30,000 sont.....$ 2,700

9 lots d'approximation, de $ 200 pour les neuf demi-entiers restants de la même classe du numéro gagnant le lot de $30,000 sont.....$ 1,800

9 lots d'approximation, de $ 100 pour les neuf quarts restants de la même classe du numéro gagnant le lot de $30,000 sont.....$ 900

9 lots d'approximation, de $100 pour les neuf huitièmes restants de la même classe du numéro gagnant le lot de $ 30,000 sont.....$ 900

327 lots s'élevant à.....$ 270,000

Billet entier $ 25 ; demi-billet $ 12 50 ; quart de billet $ 6 25 ; huitième de billet $ 3 12 ; soixième de billet $ 2 50.

☞ Les lots sont payés au pair, sans déduction.

Il sera répondu, par la malle suivante, aux demandes de billets de petite main légère Loterie, et, aussitôt après le tirage il sera le résultat du tirage avec explication du résultat de chaque placement.

Professeur HOWARD,
marchand ayant licence,
No 40, rue du Camp.

ou à la boîte No 922 du bureau de poste de la Nlle-Orléans.
16 oct—6t

Le Grand Chemin de Fer
DE LA NOUVELLE-ORLEANS, DES OPELOUSAS ET DE L'OUEST, ET LA LIGNE DU STEAMBOATS DE MORGAN,
pour
Galveston, Indianola et la Passe Sabine,
Texas ; Mexique ; l'ouest pour les Attakapas, le nord vers Opelousas, Washington et le Bayou Teche.

Des convois de passagers

partant la malle des Etats-Unis partent du dépôt d'Algers tous les matins, à 8 heures et arrivent à Brashear City, bain de Berwick, à midi.

Des convois spéciaux de passagers

partent du dépôt d'Algers, les mercredis et les vendredis matin, à 8 heures ; ils reviennent la même jour, à l'arrivée du dernier de l'embarcation.

Le convoi de la malle

part de Brashear tous les jours (excepté le dimanche) à 1 heure de l'après-midi, et arrive à Algers à 5 heures du soir. Les dimanches, le convoi part de Brashear à l'arrivée du steamer de Galveston.

Le Berry du chemin de fer

part du pied de la rue Ste-Anne, en face de la Place Jackson, tous les matins, à 7 heures et demie ; le mercredi et le vendredi seulis, à 8 heures et demie.

Le steamer pour Galveston, route intérieure, passe à Sabine de Berwick.

partant de Brashear, à l'arrivée des passagers de la Nouvelle-Orléans les lundis, mercredis et vendredis pour la Passe Sabine et Galveston.

Checking Baggage to your Destination.

Il n'y a pas de délai à Algers. Les tickets pour tout le voyage à Galveston, Indianola et la Passe Sabine se vendent aux bureaux de la Compagnie, 62 de la rue du Canal, et sur le ferry, au traversant la Nouvelle. Des tickets du ferry sont fournis gratis à tous les passagers qui achètent des billets de chemin de fer ou des tickets pour le Texas.

Des bateaux à vapeur allant jusqu'à la Nouvelle Iberie et dans les ports intermédiaires de Teche, ne publient leurs départs que par affiches.

Le fret est reçu et livré au débarcadère du ferry de la rue des Bons.

C. W. E. BAILEY,
13 oct 1m* Ingénieur en chef et surintendant général.

CHEMIN DE FER PONTCHARTRAIN.
ARRANGEMENT D'HIVER.

Pour aller au Lac et en revenir le même jour : 50 cents.

Pour aller à la station de Gentilly : 15 cents et autant pour revenir.

A dater du SAMEDI, 13 OCTOBRE 1866, les convois partiront comme suit :

Départ des rues de la Ville.

DE LA VILLE.			DU LAC.		
6½ h. A. M.	chars à cheval		8½ h. A. M.	chars à vapeur
7½	"	chars à vapeur.	9½	"
8½	"	"	10½	"
9½	"	"	11½	"
10½	"	"	12½ P. M.	"
11½	"	"	1½	"
12 h. P. M.			2½	"
1½		"	3½	"
2½		"	4½	"
3½		"	5½	"
4½		"	6½	chars à cheval
5½		"	7½	"

Les passagers qui désirent s'arrêter à la station de Gentilly doivent en prévenir le conducteur avant d'entrer en voiture.

Prix : 15 cents pour aller et 15 cents revenir.

G. FARDELLY,
Surintendant.

8—6m

BUREAUX DE LA COMPAGNIE D'ASSURANCE "ATLANTIC", de la Nlle-Orléans,

Rue Gravier, No. 129, entre les rues Camp et St Charles.

Nlle-Orléans, 8 juillet 1866.

CETTE Compagnie est prête à assurer contre les risques d'incendie, de mer, de rivières et de transport par terre, aux conditions les plus favorables.

EDWARD RIGNEY, Président;
WM. P. KELLOGG, Vice-Président
H. F. JANVIER, Secrétaire
juillet—1an—429

GERMANIA
Compagnie d'Assurances.
DE LA NOUVELLE-ORLEANS,

Bureau No 126, rue Gravier, entre St Charles et Camp

Capital $300,000,

CETTE Compagnie assure contre l'incendie, les risques de Mer, le Terre et de Rivière ; elle rend 20 pour cent sur les primes sur tous les assurés de la police.

G. P. FORSTER, D. MICHEL,
Vice-Président. Président.
E. MAIER, Secrétaire.

Directeurs :

J. H. Kinne,	F. Wiehn,
W. B. Mitchell,	Geo. Hero,
F. C. Lubke,	Aug. Kreeger,
L. Bruhl,	G. L. L. Mayer,
C. Schaffner,	Chas. Claudel,
Chas. Heller,	Otto Seiffert,
Henry Kemp,	H. H. Pfaender,
C. T. Soniat,	L. F. Soria,
F. Fenn,	O. H. Earthendick
C. H. Tebbenhorst,	Julius Hoerner,
D. Michel,	F. Richert,
Aug. Kohnke,	H. Glenn.

INSTITUTIONS.

Classes du Soir, entre 6 et 9 heures,
AU COLLEGE DES REMPARTS, 340.
Dirigé par M. CARON.
L'Anglais, le Français, l'Arithmétique, la Tenue des Livres, les principales Matières Usuelles.
2 oct—6t

INSTITUT ST-LOUIS
POUR LES DEMOISELLES.

Dirigé par Mme E. La Villeboeuvre, SUCCESSEUR DE Mme DERON.

No 275 rue Dauphine, entre Ursulines et Hôpital.

INSTITUT SAINT-CHARLES,
Pensionnat et externat pour les jeunes Demoiselles,

Dirigé par Mme C. MACÉ,
Rue Bourbon, No 104.

L'ouverture des classes recommencera, dans cette institution, LUNDI, 3 septembre.

Un grand nombre de professeurs d'élite sont attachés à l'Institut. Sa Chapelle, depuis longtemps ouverte, et rien n'est négligé par la Directrice, afin que l'éducation morale et intellectuelle, la plus haute éducation morale et intellectuelle.

Pour prospectus s'adresser au local de l'Institut.
28 août—3m

COLLÈGE
DE LA LOUISIANE,
Situé rue St. Louis, entre Rampart et Derbigny.

Dirigé par M. L. DUCROCQ, A. FERRIER,
PENSIONNAT ET EXTERNAT.

LES cours de cette institution sont en pleine activité. Les classes supérieures conduites par des professeurs de première capacité, comprennent : le Latin, le Grec, les Mathématiques, l'Algèbre et Géométrie—et les cours de Philosophie et de Théologie en Anglais et en Français.

Les différentes branches et les divisions élémentaires ont aussi plusieurs maîtres de différents professeurs notés à capacité.

L'Anglais, le Français et le Français, sont enseignés simultanément.—L'Allemand, l'Espagnol et l'Italien, suivant à diverses autres particuliers.

Les cours commencent le 1er Octobre et finissent le 15 août.

Le PENSIONNAT est traité de gré à gré avec les familles.

LES CLASSES DU SOIR, destinées aux jeunes gens du commerce, comprennent la Tenue des Livres, les calculs du commerce et l'étude de l'Anglais et du Français.

Prix : 25.

Le Collège est situé rue Hôpital, No 134, entre Dauphine et N. D.
28 août—3m

Bureau du Commissaire Marchandises des Villes, à l'angle des rues Annonciation et Tchoupitoulas.

DES PROPOSITIONS cachetées, au soussigné, seront reçues jusqu'au 15 octobre 1866, à midi, pour la fourniture de 1,000 barils de Farine de Première Qualité, aux Marques Connues, Marque Brevetée, dans les barils neufs, d'après les échantillons que donnera le Département des Vivres.

Il faut livrer barrels, dans de bons barils neufs, en bois de chêne et cerclé de fer, dans des intervalles de 30 jours.

Livrer 200 barils.
" 200 " No 14, " Duluth Standard".
" 200 " No 1, " Extra".
" 200 " No 2, " Fine".
" 200 " No 3, " Superfine".

Propositions devront être livrées au dépôt des vivres, rue Tchoupitoulas, dans toutes les villes, dans les huit jours qui suivront l'ouverture des propositions, à midi, après quoi aucune autre proposition ne sera acceptée. Impossible avoir soin de recevoir des propositions par télégraphe.

Les propositions ne seront que n'ont pas remplit les conditions ci-dessus. Le contrat ne sera pas rempli de la part du Gouvernement avec aucun entrepreneur qui ne sera pas solvable.

Le Département réserve aux soumissions en conséquence et se réserve le droit de rejeter toutes.

A. BECKWITH,
Brvt Brig. Gén. et Commissaire des Vivres en Chef.
14 oct—10

AVIS
aux Planteurs, aux Tonneliers et au Public.

50,000 pieds pouces Hickory vert No 1, de 30 pieds.
" " " " No 2, " "
50,000 pieds pouces Hickory vert No 1, de 20 pieds, y compris de haut inutile.
5,000 pieds pouces Hickory vert No 1, de 20 pieds, y compris de haut inutile.

Le tout sera disponible à la vente à la scierie à bras pour le commerce, dans quelques jours, pour être livré à bord des steamers. Quant à présent, on peut s'adresser à M. Thompson, magasin maritime coin de Bienville et Levee ; demande, pour connaître les prix de chaque espèce.

Le soussigné a toujours, en outre, de bon Hickory vert, pour tonneliers, à la scierie à bras, à Algers, à 2 milles de la Nlle-Orléans, et à 2 milles de la station de Gentilly.

Aussi, des transports à vapeur, par mois, pour y faire des voyages réguliers pour vendre ou transporter le bois de matériaux, le bois de chauffage, les briques à bâtir, &c., à un prix raisonnable de la scie ou débarcadère du ferry de la rue des Bons.

C. W. E. BAILEY,
13 oct 1m* Ingénieur en chef et surintendant général.

CHEMIN DE FER PONTCHARTRAIN.
ARRANGEMENT D'HIVER.

Pour aller au Lac et en revenir le même jour : 50 cents.

Pour aller à la station de Gentilly : 15 cents et autant pour revenir.

A dater du SAMEDI, 13 OCTOBRE 1866, les convois partiront comme suit :

Départ des rues de la Ville.

DE LA VILLE.			DU LAC.		
6½ h. A. M.	chars à cheval		8½ h. A. M.	chars à vapeur
7½	"	chars à vapeur.	9½	"
8½	"	"	10½	"
9½	"	"	11½	"
10½	"	"	12½ P. M.	"
11½	"	"	1½	"
12 h. P. M.			2½	"
1½		"	3½	"
2½		"	4½	"
3½		"	5½	"
4½		"	6½	chars à cheval
5½		"	7½	"

Les passagers qui désirent s'arrêter à la station de Gentilly doivent en prévenir le conducteur avant d'entrer en voiture.

Prix : 15 cents pour aller et 15 cents revenir.

G. FARDELLY,
Surintendant.

8—6m

BUREAUX DE LA COMPAGNIE D'ASSURANCE "ATLANTIC", de la Nlle-Orléans,

Rue Gravier, No. 129, entre les rues Camp et St Charles.

Nlle-Orléans, 8 juillet 1866.

CETTE Compagnie est prête à assurer contre les risques d'incendie, de mer, de rivières et de transport par terre, aux conditions les plus favorables.

EDWARD RIGNEY, Président;
WM. P. KELLOGG, Vice-Président
H. F. JANVIER, Secrétaire
juillet—1an—429

GERMANIA
Compagnie d'Assurances.
DE LA NOUVELLE-ORLEANS,

Bureau No 126, rue Gravier, entre St Charles et Camp

Capital $300,000,

CETTE Compagnie assure contre l'incendie, les risques de Mer, le Terre et de Rivière ; elle rend 20 pour cent sur les primes sur tous les assurés de la police.

G. P. FORSTER, D. MICHEL,
Vice-Président. Président.
E. MAIER, Secrétaire.

Directeurs :

J. H. Kinne,	F. Wiehn,
W. B. Mitchell,	Geo. Hero,
F. C. Lubke,	Aug. Kreeger,
L. Bruhl,	G. L. L. Mayer,
C. Schaffner,	Chas. Claudel,
Chas. Heller,	Otto Seiffert,
Henry Kemp,	H. H. Pfaender,
C. T. Soniat,	L. F. Soria,
F. Fenn,	O. H. Earthendick
C. H. Tebbenhorst,	Julius Hoerner,
D. Michel,	F. Richert,
Aug. Kohnke,	H. Glenn.

INSTITUTIONS.

Classes du Soir, entre 6 et 9 heures,
AU COLLEGE DES REMPARTS, 340.
Dirigé par M. CARON.
L'Anglais, le Français, l'Arithmétique, la Tenue des Livres, les principales Matières Usuelles.
2 oct—6t

INSTITUT ST-LOUIS
POUR LES DEMOISELLES.

Dirigé par Mme E. La Villeboeuvre, SUCCESSEUR DE Mme DERON.

No 275 rue Dauphine, entre Ursulines et Hôpital.

INSTITUT SAINT-CHARLES,
Pensionnat et externat pour les jeunes Demoiselles,

Dirigé par Mme C. MACÉ,
Rue Bourbon, No 104.

L'ouverture des classes recommencera, dans cette institution, LUNDI, 3 septembre.

Un grand nombre de professeurs d'élite sont attachés à l'Institut. Sa Chapelle, depuis longtemps ouverte, et rien n'est négligé par la Directrice, afin que l'éducation morale et intellectuelle, la plus haute éducation morale et intellectuelle.

Pour prospectus s'adresser au local de l'Institut.
28 août—3m

COLLÈGE
DE LA LOUISIANE,
Situé rue St. Louis, entre Rampart et Derbigny.

Dirigé par M. L. DUCROCQ, A. FERRIER,
PENSIONNAT ET EXTERNAT.

LES cours de cette institution sont en pleine activité. Les classes supérieures conduites par des professeurs de première capacité, comprennent : le Latin, le Grec, les Mathématiques, l'Algèbre et Géométrie—et les cours de Philosophie et de Théologie en Anglais et en Français.

Les différentes branches et les divisions élémentaires ont aussi plusieurs maîtres de différents professeurs notés à capacité.

L'Anglais, le Français et le Français, sont enseignés simultanément.—L'Allemand, l'Espagnol et l'Italien, suivant à diverses autres particuliers.

Les cours commencent le 1er Octobre et finissent le 15 août.

Le PENSIONNAT est traité de gré à gré avec les familles.

LES CLASSES DU SOIR, destinées aux jeunes gens du commerce, comprennent la Tenue des Livres, les calculs du commerce et l'étude de l'Anglais et du Français.

Prix : 25.

Le Collège est situé rue Hôpital, No 134, entre Dauphine et N. D.
28 août—3m

Bureau du Commissaire Marchandises des Villes, à l'angle des rues Annonciation et Tchoupitoulas.

DES PROPOSITIONS cachetées, au soussigné, seront reçues jusqu'au 15 octobre 1866, à midi, pour la fourniture de 1,000 barils de Farine de Première Qualité, aux Marques Connues, Marque Brevetée, dans les barils neufs, d'après les échantillons que donnera le Département des Vivres.

Il faut livrer barrels, dans de bons barils neufs, en bois de chêne et cerclé de fer, dans des intervalles de 30 jours.

Livrer 200 barils.
" 200 " No 14, " Duluth Standard".
" 200 " No 1, " Extra".
" 200 " No 2, " Fine".
" 200 " No 3, " Superfine".

Propositions devront être livrées au dépôt des vivres, rue Tchoupitoulas, dans toutes les villes, dans les huit jours qui suivront l'ouverture des propositions, à midi, après quoi aucune autre proposition ne sera acceptée. Impossible avoir soin de recevoir des propositions par télégraphe.

Les propositions ne seront que n'ont pas remplit les conditions ci-dessus. Le contrat ne sera pas rempli de la part du Gouvernement avec aucun entrepreneur qui ne sera pas solvable.

Le Département réserve aux soumissions en conséquence et se réserve le droit de rejeter toutes.

A. BECKWITH,
Brvt Brig. Gén. et Commissaire des Vivres en Chef.
14 oct—10

AVIS
aux Planteurs, aux Tonneliers et au Public.

50,000 pieds pouces Hickory vert No 1, de 30 pieds.
" " " " No 2, " "
50,000 pieds pouces Hickory vert No 1, de 20 pieds, y compris de haut inutile.
5,000 pieds pouces Hickory vert No 1, de 20 pieds, y compris de haut inutile.

Le tout sera disponible à la vente à la scierie à bras pour le commerce, dans quelques jours, pour être livré à bord des steamers. Quant à présent, on peut s'adresser à M. Thompson, magasin maritime coin de Bienville et Levee ; demande, pour connaître les prix de chaque espèce.

Le soussigné a toujours, en outre, de bon Hickory vert, pour tonneliers, à la scierie à bras, à Algers, à 2 milles de la Nlle-Orléans, et à 2 milles de la station de Gentilly.

Aussi, des transports à vapeur, par mois, pour y faire des voyages réguliers pour vendre ou transporter le bois de matériaux, le bois de chauffage, les briques à bâtir, &c., à un prix raisonnable de la scie ou débarcadère du ferry de la rue des Bons.

C. W. E. BAILEY,
13 oct 1m* Ingénieur en chef et surintendant général.

CHEMIN DE FER PONTCHARTRAIN.
ARRANGEMENT D'HIVER.

Pour aller au Lac et en revenir le même jour : 50 cents.

Pour aller à la station de Gentilly : 15 cents et autant pour revenir.

A dater du SAMEDI, 13 OCTOBRE 1866, les convois partiront comme suit :

Départ des rues de la Ville.

DE LA VILLE.			DU LAC.		
6½ h. A. M.	chars à cheval		8½ h. A. M.	chars à vapeur
7½	"	chars à vapeur.	9½	"
8½	"	"	10½	"
9½	"	"	11½	"
10½	"	"	12½ P. M.	"
11½	"	"	1½	"
12 h. P. M.			2½	"
1½		"	3½	"
2½		"	4½	"
3½		"	5½	"
4½		"	6½	chars à cheval
5½		"	7½	"

Les passagers qui désirent s'arrêter à la station de Gentilly doivent en prévenir le conducteur avant d'entrer en voiture.

Prix : 15 cents pour aller et 15 cents revenir.

G. FARDELLY,
Surintendant.

8—6m

BUREAUX DE LA COMPAGNIE D'ASSURANCE "ATLANTIC", de la Nlle-Orléans,

Rue Gravier, No. 129, entre les rues Camp et St Charles.

Nlle-Orléans, 8 juillet 1866.

CETTE Compagnie est prête à assurer contre les risques d'incendie, de mer, de rivières et de transport par terre, aux conditions les plus favorables.

EDWARD RIGNEY, Président;
WM. P. KELLOGG, Vice-Président
H. F. JANVIER, Secrétaire
juillet—1an—429

GERMANIA
Compagnie d'Assurances.
DE LA NOUVELLE-ORLEANS,

Bureau No 126, rue Gravier, entre St Charles et Camp

Capital $300,000,

CETTE Compagnie assure contre l'incendie, les risques de Mer, le Terre et de Rivière ; elle rend 20 pour cent sur les primes sur tous les assurés de la police.

G. P. FORSTER, D. MICHEL,
Vice-Président. Président.
E. MAIER, Secrétaire.

Directeurs :

J. H. Kinne,	F. Wiehn,
W. B. Mitchell,	Geo. Hero,
F. C. Lubke,	Aug. Kreeger,
L. Bruhl,	G. L. L. Mayer,
C. Schaffner,	Chas. Claudel,
Chas. Heller,	Otto Seiffert,
Henry Kemp,	H. H. Pfaender,
C. T. Soniat,	L. F. Soria,
F. Fenn,	O. H. Earthendick
C. H. Tebbenhorst,	Julius Hoerner,
D. Michel,	F. Richert,
Aug. Kohnke,	H. Glenn.

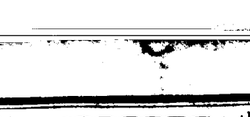

LES CELEBRES
CERCLES EN FER
DE PASSMAN
POUR BALLES DE COTON.

MES CERCLES A BOUTONS, connus sous le nom de Boutons Tie, sont les premiers qui aient été mis en fait ; les seuls qui aient été pleinement reconnus par les connaisseurs comme étant parfaitement à la ferme du boucle, et j'ai pris une patente pour un cercle à boucle, qui est la longueur de la simplicité, de la facilité, de la rapidité dite avec laquelle il s'adapte solidement aux balles de coton et les serre fortement à tout ce qui l'est aussi parfaitement.

On reconnaît partout, aujourd'hui, les avantages de fer sur le cercle pour balles de coton ; les exercices en emmenant beaucoup plus la balle, ils s'adaptent bien plus solidement et facilement, à la longueur et dans les ports de marchandises, ils occupent bien moins de place en vision des balles, ils sont plus forts le temps et lui n'ont pas sur le bateau, ils sont plus légers, ils sont plus économiques, d'une matière remarquable, conservant avantage. Les artisans de balles de coton ont dépensé pour leur les cercles de fer, et ceux-ci ont été trouvés qu'ils leur apportent par 25c comptant, d'affaires se rendent à richepour ; ils seront que la garde, par suite de la récupération de la valeur de leurs cercles de fer, et ainsi une quantité de coton en sus pour la même récolte ordinaire.

Les cercles sont d'une longueur de 10 pieds, 10 pieds et demi et demi pieds. On en paie le pire surveut rein de 10 pieds ; demi et demi pieds. Les boucles sont faits de 10 pieds et demi et demi pieds. Les boucles sont attachées aux cercles ; les boucles se mettent dans de petites boîtes de fer, et sont livrées avec les balles.

J'ai pris des mesures pour l'importation d'une grande quantité de fer anglais de la meilleure qualité, et j'ai conclu des arrangements avec MM. Chambers & Latting pour la vente et la livraison de mes fers.

Navire Refuge, Nlle-Orléans, 7 juillet 1865.

A M. H. Passman :

Monsieur,—En arrivier dernier, le reçus de votre presse 1000 balles de cotte, environ 1000 desquelles avaient vos cercles en fer, pour cueillies que vos 1000 balles étaient en portions dont et que le coton qui n'est généralement dans presse ; et j'ai plus appris de Farmers, et que le navire pour transporter plus de coton qu'à aucun autre voyage.

Le coton, lorsqu'on le retira du navire à Liverpool, était en meilleur état que celui pour lequel on avait employé de la corde. Les cercles de fer sont bien préférables à la corde pour le dernier plan d'arrimage, attendu que l'humidité est affectée bien moins par eux, et que tout homme pratique sait que l'humidité pourrit le coton. Je pour, en toute confiance, recommander vos cercles de fer, car j'avais personnellement vu ceux dont j'ai parlé et j'ai bien examiné pendant le chargement et pendant le déchargement.

Je suis, respectueusement, etc.,

JOHN HOWARD, capitaine.

CHAMBERS & SATTING,
Agents pour la vente des cercles en fer de Passman

ET
Marchands de toile, de corde et de ficelle d'emballage, Rue Carondelet No 61, Nouvelle-Orléans.

17 juin—6m

MALADIES.
Dépuratif et Injections du Docteur Verger.

CES deux médicaments sont employés depuis dix années consécutives dans la pratique civile et militaire.

F. GAUDOZ, Pharmacien,
Succédant à Gaudoz Orléans et Bourbon.
1er juil—6m

COMPAGNIE D'ASSURANCE
Des Facteurs et des Commerçants de la Nouvelle-Orléans.

BUREAU, RUE CARONDELET No. 30.

CETTE Compagnie continuera d'émettre des polices contre les PERTES ou LA AVARIES causées par les incendies et contre les PERILS des MERS et RIVIERES, sur tous courants, de prime.

La livre de comptes ainsi que la police de la Compagnie est encore ouvert au bureau de la Compagnie, pour ceux qui désirent prendre des actions dans la dite COMPAGNIE COMPTANT, avantages que donne la Charte de la Compagnie.

—DIRECTEURS—

JAMES HEWITT, de la maison Hewitt, Norton & Co
JOE. W. CARROLL, de la maison Carroll, Hoy & Co
W. A. JOHNSON, de la maison W. A. Johnson & Co
W. W. BURKHALTER, de la maison J W Burkhalter & Co
J. J. NOBLE, de la maison Battle & Noble.
MORGAN GREENLEAF, de la maison M. Greenleaf & Bro.
ALFRED S. HUNTINGTON, de la maison Huntington & Bro.
J. G. BROWN, de la maison Cummings, Brown & Co.
JOHN PHELPS, de la maison Phelps Brothers & Co.
MARSHALL J. SMITH, de la maison Marshall J. Smith & Co.
I. CAULFIELD, de la maison Keep & Caulfield.
JOHN CHAFFE, de la maison John Chaffe & Bro.
L. H. TEBEAU, de la maison Tebeau Terry & Co.
T. B. BLAIR, de la maison J. D. Blair & Co.
J. M. SCOTT, de la maison J. M. Scott & Co.
WM BALL, de la maison Wheelock, Finley & Ball.
ALF. H. HALL, de la maison Isaacson, Seixas & Co.
P. S. MICHINARD, de la maison Planché & Michinard.
RICHARD MILLIKEN, de la maison Milliken & Bliss.
SAMUEL E. MOORE, de la maison Samuel E. Moore & Co.
WM. H. HENNING, de la maison Wm. H. Henning & Co.
H. MCNEIL TAGGE, de la maison Byrne Vinnee & Co.
HUGH MCCOLL, ROBERT PITKIN,
W. B. TULLIS
MICHEL ROSSIN, Président.
HARMON DUNCAN, Vice-Président.
ED. A. PALFREY, Secrétaire.

DOUANE DES ETATS-UNIS — Bureau du Collecteur—Nlle Orléans, 12 octobre 1866. — Les marchandises ci-après désignées ayant été saisies pour violation des lois de revenu, avis est donné qu'à moins que les réclamations ne soient produites dans les quinze jours de ce jour la répétition offre de plus remarquable de plus certain, de plus public et du plus haut intérêt pour l'art et pour la science à posséder publique, ainsi que l'indique une loi du Congrès, passée à cet effet le 28 février 1861 et amendée par une loi approuvée le 28 février 1863.

Le 28 février — 2 balles non-estimées marquées W. C. dans un carreau, 3172, contenant sur le navire Tarbet, violation de la sect. 30 de la loi du 2 mars 1799.

Le 26 mars — 2 caisses contenues O. T. numérotées F. dans un carreau, 86, 88, 2 caisses de 1 demi-tonne whisky, marqué E. dans un carreau, 2412, 2 caisses marquées C. Marbelle, marquées E. dans un carreau, 2462, saisies sur le steamer Florida, violation de la sect. 50 de la loi du 2 mars 1799.

Le 2 avril — 1 malle contenant contrefeitte, articles de fantaisie, etc., marquée Fred Rear, saisie sur le steamer Carolina, violation de la sect. 50 de l'acte du 2 mars 1799.

Le 7 avril — 1 balle non-estimée marquée W. C. saisie sur Carolina, violation de la sect. 50 de la loi du 2 mars 1799.

Le 10 avril — 2 caisses contenues marquées M. J. Q. 2, 2, 1, saisies sur la goélette Dazzle, violation de la sect. 68 de la loi du 2 mars 1799.

Le 14 avril — 1 demi-tonneau quincaillerie ; 1 caisse quincaillerie marquée Wolff & Frantz, N. O. ; 3 pesseux à copier, 2 caisses de cuivre de Perou, violation de la sect. 50 de la loi du 2 mars 1799.

Le 14 avril — 2 caisses 500 cigares marquées Spanish et Jack Jones, saisies sur le bateau-vapeur de Jamaica, violation de la sec. 66 de la loi du 2 mars 1799.

Le 16 avril — 2 caisses cigares, 1 caisse cigares, 500 paquets de tabac de 2 livres, saisies sur le bateau-vapeur de 2½ livres, saisie sur la barque Magdalena ; violation de la sect. 50 de la loi du 2 mars 1799.

Le 4 mai — 1 caisse liqueur, 2 autres traits conservés marqués S. P., saisies sur la goélette Dazzle ; violation de la sec. 50 de la loi du 2 mars 1799.

Le 7 mai — 2 caisses 5½ cigares, saisies sur le brick Edward ; violation de la sec. 50 de la loi du 2 mars 1799.

Le 12 mai — 1 barrique de tabac, saisie sur le brick Edward ; violation de la sec. 50 de la loi du 2 mars 1799.

Le 13 mai — 3 bouteilles genièvre, saisies sur le brick Salvadore, violation de la sec. 50 de la loi du 2 mars 1799.

19 mai — 1 caisse 500 cigares, saisie sur le brick Salvadore ; violation de la section 50 de la loi du 2 mars 1799.

3 juin. — 3 bis domaines revenus de sole saisies sur le brick Robert Paul ; violation de la sec. 50 de la loi du 2 mars 1799.

17 juin. — 3 demi-jarrasse huile d'olive, saisie sur la barque Rio Grande.

2 juillet — 1 caisse huile de charbon, saisie sur le brick Pipline ; violation de la sec. 50 de la loi du 2 mars 1799.

10 juillet. — 1 caisse cuir français, marquée H. B. No 7, saisi sur le steamer Pizarro ; violation de la sec. 68 de la loi du 2 mars 1799.

WM. P. KELLOGG, collecteur.
13 oct—3 sem | fp sem

CONSULAT DE FRANCE.

AVIS MENSUEL—OCTOBRE 1866,

Sont invitées à se présenter à ce consulat, pour affaires qui les intéressent, les personnes dont les noms suivent, et dont il a été fait mention dans les actes de naissances non prise d'en donner avisau consulat.

A

Antoine
Ardenio, Michel
Aquest, Julie
Andre, Jules

B

Bérenger, François, originaire de la Ciotat
Bonnet, Jean
Barre
Bonhomme-Tiervile, Jules-Marie-Stanislas
Broussard, Antoine
Boulton, Mlle Sophie
Brière, Théodore-Eugène

C

Chénard, Jean
Cocuard, Eugène-Henry
Chauvy, Jules, les enfants
Chaupon, Etienne originaire de Gerdis (Doubs)
Cirtic, Mme, de Delphin Holt
Condaire, Mme, née Ouliette Beau

D

Drenz, la famille, de Jeffer-son (Louisiane)
Duque de Lavenille-Henri, les époux
Dormon, Jules, des Natchi-toches (Louisiane)
Duhalt, Eugène
Dupont, Jean Charles

F

Frois, Théodore & Cie
G
Grandadan, Français origi-naire de St. Blaise (Corse)
Guillot, Emile Sosthène
Gaichard, Mme
Gelé Antoine, le père
Gerson, Jean-Baptiste-Al-phonse
Goyol, Théodore
Guillontet, François, forge-ron
Gorber, François

La Chancellerie du Consulat de France, sise rue St-Louis, No 11, entre celles de Chartres et de la Vieille Levée, est ouverte tous les jours (les dimanches exceptés) de 10 heures du matin à 3 heures de l'après-midi.

Imprimé, Mme veuve, née Louise Gamon
L
Lachenraise, L. Louis-Domi-nique
Levey, Philippe-David, associé de L. Richard
Lemoine, Jean
Lopez, Paul Jean
Loquet, André, de Françoise Laval, Eugénie
Lévy, Amédée, de la pa-roisse St Jacques (Lisle)
Lalargue, Léa

M

Martin, Mme, Jean-Louis, née Julie Mallet
Monchanin, Alexandre, de la Nlle-Orléans
Maréchal, Antoine

N

Nonnemacher, Denis

O

Olivera, Baptiste

P

Pérochain, Jean-Baptiste
Pinet, Pierre Ambroise
Perrin, Michel
Poupel, E
Pourbaix
Pinkieux, Fortune
Pitard, aîné, chef d'orchestre

R

Rimpon, Bernard

S

Schroeder & Schreiber
Skolski, Marion
Sicard, Mathieu

T

Thomas, Jean-Pierre, origi-naire de Blamont (Meur-the)
Theis, Mme, née Marie Hil-lion
Vuissie, Jean, marchand de vins

Le Chancelier du Consulat,
ALEX. DE LA CHAPELLE.
28 oct—30.70

APPEL
Aux Photographes et aux Horticulteurs de la Louisiane.

EXPOSITION UNIVERSELLE DE PARIS

La commission impériale de l'Exposition universelle de Paris se propose d'organiser au BOSQUET DE VINCENNES, au Jardin de Flore, pour l'exposition de Décembre et pendant toute la durée de l'Exposition, un service régulier de photographie des plantes, des arbres, des fleurs, des fruits, des légumes, des paysages et des points de vue les plus intéressants de la nature. On trouvera aussi des vues des parcs et des paysages ou monuments les plus célèbres.

Invites les photographes et les horticulteurs à m'adresser leurs épreuves et leurs échantillons de fruits conservés par la glycérine ou la photographie, le compte également pour la section de l'horticulture, M. Edward Gottheil, consul de la Nouvelle-Orléans, professeur de chimie et des chefs d'institution.

EDWARD GOTTHEIL,
Commissaire d'Etat à l'Exposition universelle de Paris de 1867.

(Chambellan.)

La commission impériale, en organisant l'exposition des végétaux, a voulu donner le nom du Jardin de Flore, dédié spécialement aux fleurs, aux plantes qui ne peuvent être cultivées en plein air. Elle a pensé que les parties du monde, chacun voulez voir la représentation des végétaux qui croissent sous leur ciel, et que les visiteurs étrangers ne seraient pas satisfaits si on leur montrait seulement ce qu'ils peuvent voir chez eux. Elle a donc résolu de faire un grand tableau de la végétation universelle, et d'exposer dans le jardin de Flore, pendant toute la durée de l'Exposition, les plantes qui peuvent supporter le climat de Paris, et qui ne craignent pas les rigueurs de l'hiver.

Elle espère, de cette manière, donner à chacun de ceux qui visiteront l'Exposition l'intéressante et instructive satisfaction de voir réunis, dans un même lieu, les produits des principaux climats du globe.

Afin de donner à cette exposition spéciale, la commission impériale invite chaque propriétaire de remarquable collection particulière à contribuer artistiques et botaniques de ces collections, en les envoyant à Paris, ou en les offrant à la commission impériale, qui se chargera de leur transport et de leur placement.

Elle espère que les propriétaires de jardins botaniques, de pépinières, de jardins fruitiers, de jardins d'acclimatation, de jardins d'agrément, etc., s'empresseront de répondre à cet appel, et elle compte sur leur grand intérêt et sur leur zèle pour la science et pour le progrès horticole, pour que cette exposition soit aussi complète que possible.

Elle espère aussi que les amateurs de fleurs voudront bien contribuer à l'exposition internationale d'horticulture, en envoyant des plantes de leurs collections particulières, ou en offrant des principaux climats du globe.

Afin de donner à cette exposition spéciale, la commission impériale invite chaque de remarquable collection particulière à contribuer artistiques et botaniques de ces collections, en les envoyant à Paris, ou en les offrant à la commission impériale, qui se chargera de leur transport et de leur placement.

Elle espère que les propriétaires de jardins botaniques, de pépinières, de jardins fruitiers, de jardins d'acclimatation, de jardins d'agrément, etc., s'empresseront de répondre à cet appel, et elle compte sur leur grand intérêt et sur leur zèle pour la science et pour le progrès horticole, pour que cette exposition soit aussi complète que possible.

Elle espère aussi que les amateurs de fleurs voudront bien contribuer à l'exposition internationale d'horticulture, en envoyant des plantes de leurs collections particulières, ou en offrant des principaux climats du globe.

Afin de donner à cette exposition spéciale, la commission impériale